

# Les contacts avec les enfants après un divorce ou une séparation

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans Le Quotidien, le mardi 28 septembre 2021

L'analyse de la situation des parents séparés du point de vue de la fréquence et de la qualité des contacts qu'ils ont avec leur enfant est d'un grand intérêt. En effet, la littérature scientifique montre que le divorce ou la séparation a des conséquences négatives sur le développement des enfants ainsi que sur leur bien-être, et que le temps que passent les parents avec leur enfant est l'un des facteurs les plus importants pour le développement de l'enfant (voir [Gendered Effects of Parental Separation on Child Time Investments: A Longitudinal Time-Diary Approach](#) [en anglais seulement]).

La présente analyse fournit des indications intéressantes en mettant en lumière les données de l'Enquête sociale générale (ESG) sur la famille de 2017. Elle permet de dresser le portrait des contacts entre les parents séparés ou divorcés et leurs enfants âgés de 18 ans ou moins dont ils n'avaient pas la garde exclusive, et ce, avant la pandémie de COVID-19. Pour alléger le texte, le terme « enfant » est utilisé dans le présent communiqué et fait référence aux enfants âgés de 18 ans ou moins. On entend par « parent n'ayant pas la garde exclusive de son enfant », tout parent avec qui l'enfant a habité une partie du temps au cours de la dernière année et l'autre partie avec le deuxième parent (garde partagée), ou avec qui l'enfant a habité à temps plein avec le deuxième parent (garde exclusive par l'ex-conjoint ou l'ex-partenaire en union libre).

La pandémie de COVID-19 a entraîné la mise en place des mesures de distanciation et de limitation des déplacements d'un ménage à un autre. Ces restrictions pouvaient être plus contraignantes pour certains parents de jeunes enfants. Cela était particulièrement vrai chez ceux qui ne vivent pas à temps plein avec leur enfant et ceux dont l'enfant vit exclusivement avec le deuxième parent à la suite d'un divorce ou d'une séparation.

La présente analyse permet d'établir les caractéristiques des parents qui ont dû faire face à de telles restrictions. On étudie, en mettant l'accent sur les différences entre les mères et les pères et entre les régions, la fréquence des contacts physiques et des communications entre les parents et l'enfant dont ils n'avaient pas la garde exclusive (c'est-à-dire que l'enfant était soit en garde partagée soit qu'il habitait seulement chez l'autre parent). Le niveau de satisfaction des parents par rapport au temps passé avec l'enfant est aussi examiné. L'analyse porte sur les personnes de 20 ans et plus qui, au moment de l'enquête, avaient au moins un enfant âgé de 18 ans ou moins issu d'une union (mariage ou union libre) ayant pris fin au cours des 20 dernières années (c'est-à-dire entre 1997 et 2017), et dont l'ex-conjoint ou l'ex-partenaire en union libre est toujours vivant. On analyse la fréquence des contacts et des communications entre le parent et son enfant pendant les périodes où l'enfant n'habitait pas chez lui. De ce fait, pour les parents en garde partagée, il est question des contacts lorsque l'enfant était avec l'autre parent.

## En 2017, trois parents sur cinq ayant au moins un enfant issu d'une précédente union n'avaient pas la garde exclusive de ce dernier

En 2017, selon les données de l'ESG sur la famille, environ 5,3 millions de personnes âgées de 20 ans et plus au Canada ont vécu un divorce ou une séparation au cours des 20 dernières années. Près du quart (1,2 million) d'entre elles avaient au moins un enfant biologique ou adoptif, âgé de 18 ans ou moins, avec l'ex-conjoint ou l'ex-partenaire en union libre, au moment de la rupture de l'union.

Environ un parent sur trois (34 %) avait la garde exclusive de son enfant, alors que 63 % des parents n'avaient pas la garde exclusive. Pour ceux qui n'avaient pas la garde exclusive, soit qu'ils partageaient la garde avec l'ex-conjoint ou l'ex-partenaire en union libre (53 %), soit qu'ils n'en avaient pas du tout la garde (10 %). Les parents en garde partagée comprennent les parents dont l'enfant vivait une partie du temps chez lui et l'autre partie chez l'autre parent, sans distinction de la période de temps passée chez l'un ou l'autre des parents. Les mères (50 %) étaient plus susceptibles que les pères (10 %) d'avoir la garde exclusive.



**Tableau 1**  
**Type de garde de l'enfant, au cours des 12 derniers mois, selon le sexe du répondant**

	Les deux parents		Les mères		Les pères	
	fréquence	%	fréquence	%	fréquence	%
Garde exclusive par le répondant	414 263	33,7	365 729	50,4	48 534 <sup>E2</sup>	9,6 <sup>E2</sup>
Garde exclusive par l'ex-conjoint ou l'ex-partenaire en union libre	127 540	10,4	F	F	110 984	22,0
Garde partagée	646 712	52,6	329 042	45,4	317 670 <sup>2</sup>	63,0 <sup>2</sup>
Autre situation <sup>1</sup>	41 216 <sup>E</sup>	3,4 <sup>E</sup>	F	F	27 215 <sup>E</sup>	5,4 <sup>E</sup>
<b>Total</b>	<b>1 229 731</b>	<b>100,0</b>	<b>725 328</b>	<b>100,0</b>	<b>504 404</b>	<b>100,0</b>

E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

1. Il s'agit de toute autre situation que celles mentionnées, par exemple le cas où l'enfant a habité avec une personne autre que ses parents.

2. Valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (Les mères) (p est inférieur à 0,05).

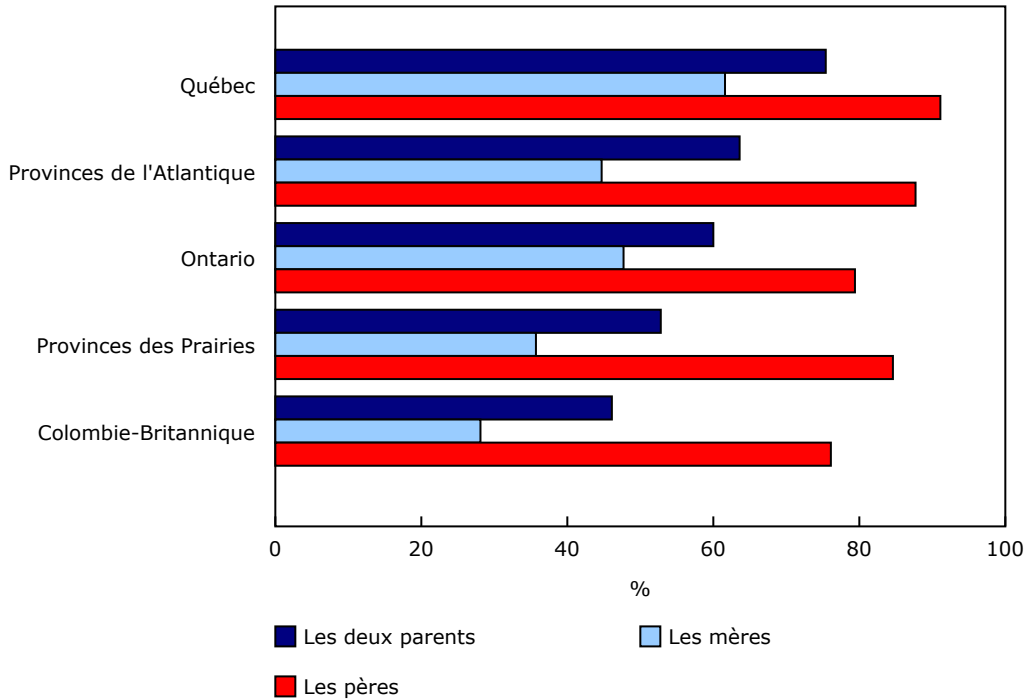
Source(s) : Statistique Canada, Enquête sociale générale – Famille, 2017 (4501).

La présente étude concerne les contacts physiques et virtuels avec l'enfant pendant les périodes où celui-ci n'était pas chez le répondant. La suite de l'analyse portera donc sur les parents dont l'enfant était en garde partagée et ceux dont l'enfant habitait seulement chez l'ex-conjoint ou l'ex-partenaire en union libre. Les parents qui avaient la garde exclusive de leur enfant sont, en conséquence, exclus de l'analyse.

En 2017, la province du Québec affichait la plus forte proportion de parents séparés ou divorcés n'ayant pas la garde exclusive de leurs enfants. Cette différence régionale est surtout observable chez les mères. Les mères du Québec étaient relativement plus nombreuses que les mères des autres régions à ne pas avoir la garde exclusive de leurs enfants. Chez les pères, seulement ceux résidant en Ontario et en Colombie-Britannique se distinguaient de façon significative des pères québécois par leur plus faible proportion de parents en garde non exclusive.

**Graphique 1**

**Proportion de parents ayant au moins un enfant en garde non exclusive, selon la région de résidence et le sexe du parent**



**Note(s)** : Il s'agit de la proportion de parents ayant au moins un enfant dont ils n'avaient pas la garde exclusive, parmi les parents divorcés ou séparés qui avaient au moins un enfant âgé de 18 ans ou moins avec leur ex-conjoint ou ex-partenaire en union libre au moment de la rupture de l'union. Pour « Les deux parents » et pour « Les mères », les estimations pour les provinces de l'Atlantique, l'Ontario, les provinces des Prairies et la Colombie-Britannique sont significativement différentes ( $p$  est inférieur à 0,05) de l'estimation pour le Québec. Pour « Les pères », les estimations pour l'Ontario et la Colombie-Britannique sont significativement différentes ( $p$  est inférieur à 0,1) de l'estimation pour le Québec.

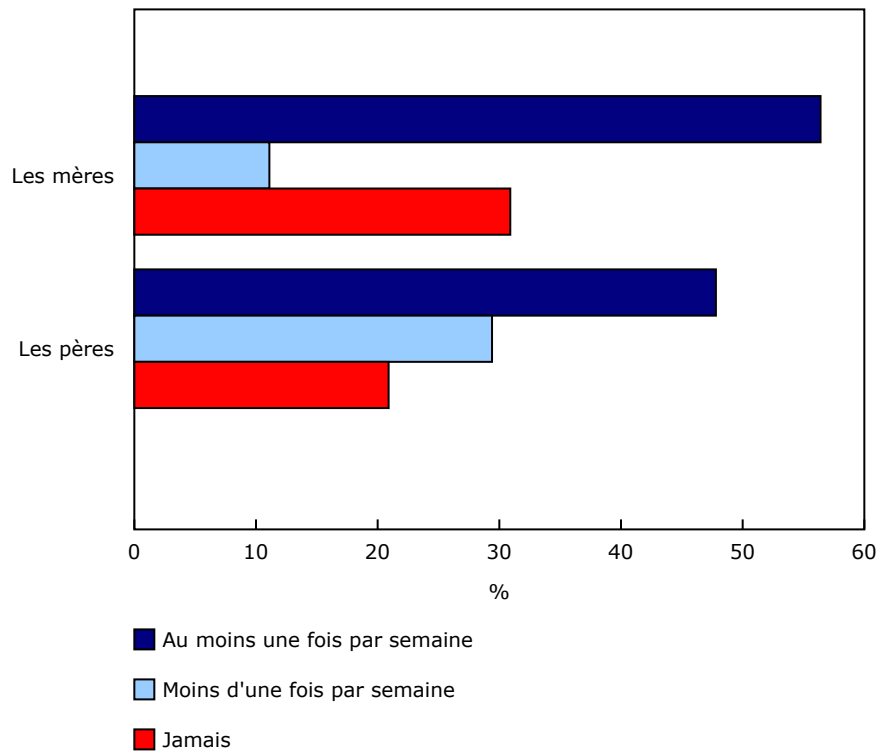
**Source(s)** : Statistique Canada, Enquête sociale générale – Famille, 2017 (4501).

**Un parent sur deux voyait régulièrement son enfant dont il n'avait pas la garde exclusive pendant les périodes où celui-ci n'habitait pas chez lui**

Selon l'ESG de 2017, la moitié (52 %) des parents qui n'avaient pas la garde exclusive de leur enfant voyait régulièrement celui-ci (c'est-à-dire au moins une fois par semaine), pendant les périodes où il ne vivait pas chez eux. Cela est vrai autant chez les mères que chez les pères. Il n'y avait pas de différence statistiquement significative entre la proportion de mères et celle de pères qui voyaient régulièrement (au moins une fois par semaine) leur enfant. Environ un parent sur quatre (21 %) voyait son enfant moins d'une fois par semaine et 25 % ne le voyaient jamais pendant les périodes où l'enfant était avec l'ex-conjoint ou l'ex-partenaire en union libre. Les pères (29 %) étaient presque trois fois plus susceptibles que les mères (11 %) de voir leur enfant moins d'une fois par semaine. De plus, comparativement aux mères (31 %), les pères (21 %) étaient moins susceptibles de ne jamais voir leur enfant lorsque celui-ci est chez l'autre parent.

## Graphique 2

Fréquence des contacts physiques avec l'enfant en garde non exclusive, pendant les périodes où celui-ci habitait chez l'ex-conjoint ou l'ex-partenaire en union libre au cours des 12 derniers mois, selon le sexe du parent



**Note(s)** : Pour « Les pères », les estimations pour les catégories « Moins d'une fois par semaine » et « Jamais » sont significativement différentes ( $p$  est inférieur à 0,05) des estimations pour « Les mères ».

**Source(s)** : Statistique Canada, Enquête sociale générale – Famille, 2017 (4501).

La moitié des parents (55 %), n'ayant pas la garde exclusive de leur enfant, vivaient dans un rayon de moins de 10 kilomètres de la résidence de l'ex-conjoint ou l'ex-partenaire en union libre, ce qui pourrait faciliter les contacts physiques réguliers lorsque l'enfant est chez l'autre parent. En effet, 64 % des parents habitant à moins de 10 kilomètres du domicile de l'ex-conjoint ou l'ex-partenaire en union libre voyaient leur enfant régulièrement, par rapport à 36 % de ceux qui vivaient dans un rayon de 10 kilomètres et plus.

Tableau 2

**Fréquence des contacts physiques avec l'enfant en garde non exclusive, pendant les périodes où celui-ci habitait chez l'ex-conjoint ou l'ex-partenaire en union libre au cours des 12 derniers mois, selon le mode de garde de l'enfant et la distance séparant les résidences des parents**

	Mode de garde de l'enfant		Distance séparant les résidences des parents	
	Garde exclusive par l'ex-conjoint ou l'ex-partenaire en union libre	Garde partagée	Moins de 10 kilomètres	10 kilomètres et plus
	%			
<b>Fréquence des contacts physiques</b>				
Au moins une fois par semaine	24,2 <sup>E</sup>	56,9 <sup>1</sup>	64,4 <sup>2</sup>	35,5
Moins d'une fois par semaine	38,7 <sup>E</sup>	18,0 <sup>1</sup>	15,6 <sup>2</sup>	28,9
Jamais	37,1 <sup>E</sup>	23,0 <sup>1</sup>	17,7 <sup>2</sup>	34,4

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

1. Valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (Garde exclusive par l'ex-conjoint) (p est inférieur à 0,05).

2. Valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (10 kilomètres et plus) (p est inférieur à 0,05).

Source(s) : Statistique Canada, Enquête sociale générale – Famille, 2017 (4501).

Les provinces de l'Atlantique (66 %) présentaient la plus forte proportion de parents qui voyaient régulièrement leur enfant pendant les périodes où celui-ci n'habitait pas avec eux, alors que le Québec (46 %) affichait la plus faible proportion. Chez les mères, les contacts physiques réguliers étaient moins fréquents au Québec (47 %), alors que cela était le cas pour les pères en Colombie-Britannique (45 %).

**Tableau 3****Proportion de parents ayant eu des contacts physiques réguliers avec l'enfant en garde non exclusive, au cours des 12 derniers mois, selon la région et le sexe du parent**

Région	Les deux parents	Les mères	Les pères
	%		
Canada	51,6	56,4	47,8
Provinces de l'Atlantique	65,9	68,7	64,1
Québec	46,5	46,9	46,2
Ontario	51,9	53,6	50,4
Provinces des Prairies	53,2	71,9	38,4
Colombie-Britannique	60,9	87,1 <sup>E</sup>	44,7

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

Source(s) : Statistique Canada, Enquête sociale générale – Famille, 2017 (4501).

Par ailleurs, alors que l'ESG donne un aperçu de la fréquence des contacts parent-enfant du point de vue des parents, l'Enquête canadienne sur la santé des enfants et des jeunes (ECSEJ) de 2019 permet d'avoir l'information de la perspective des enfants âgés de 1 à 17 ans (voir l'encadré).

### **En 2019, près de la moitié (44 %) des enfants ayant connu le divorce ou la séparation de leurs parents et qui étaient en contact avec l'autre parent voyaient régulièrement celui-ci**

En 2019, selon l'ECSEJ, près de un enfant de moins de 18 ans sur cinq (18 %) avait déjà connu le divorce ou la séparation de ses parents. Les enfants de la province de Québec (23 %) étaient relativement plus nombreux que ceux des autres provinces et territoires (17 %) à avoir vécu cette situation.

Parmi les enfants ayant connu le divorce ou la séparation de leurs parents et qui étaient en contact avec le parent ou le tuteur qui ne faisait pas partie de son ménage, le quart (25 %) vivait de façon égale avec les deux parents ou tuteurs. Alors que près de la moitié (44 %) voyaient régulièrement l'autre parent (c'est-à-dire toutes les unes ou deux semaines), 21 % ne le voyaient qu'occasionnellement.

De façon générale, les enfants de 13 à 17 ans (38 %) étaient moins susceptibles que ceux de moins de 5 ans (54 %) et ceux de 5 à 12 ans (46 %) de visiter l'autre parent chaque semaine ou toutes les deux semaines. Cependant, contrairement au reste du Canada, ces différences n'étaient pas observables au Québec, les enfants québécois visitant régulièrement l'autre parent dans la même proportion, quel que soit leur âge.

Tableau 4

Types de contact avec le parent ne faisant pas partie du ménage des enfants<sup>1</sup> canadiens, selon le groupe d'âge et la province ou le territoire de résidence de l'enfant

	Vit de façon égale avec les deux parents ou tuteurs	Visites régulières (toutes les unes ou deux semaines)	Visites occasionnelles	Appel vidéo ou clavardage vidéo, contact par téléphone, lettre ou courriel seulement	Autre
	%				
<b>Ensemble du Canada</b>					
Tous les groupes d'âge	25,0	44,0	21,2	7,7	2,1
Moins de 5 ans	21,7	54,3 <sup>2</sup>	16,5 <sup>2</sup>	F	F
5 à 12 ans	27,1 <sup>2</sup>	46,4 <sup>2</sup>	19,4 <sup>2</sup>	5,5 <sup>2</sup>	1,7 <sup>E</sup>
13 à 17 ans	23,0	37,8	25,1	11,2	2,9 <sup>E</sup>
<b>Québec</b>					
Tous les groupes d'âge	35,2	41,2	18,4	F	F
Moins de 5 ans	23,6 <sup>E</sup>	52,2	F	F	F
5 à 12 ans	38,8	39,8	17,7	F	F
13 à 17 ans	32,6	40,7	20,2 <sup>E</sup>	F	F
<b>Reste du Canada</b>					
Tous les groupes d'âge	21,2	45,0	22,3	9,3	2,2
Moins de 5 ans	21,2	54,9 <sup>2</sup>	16,9 <sup>2</sup>	F	F
5 à 12 ans	22,4	49,0 <sup>2</sup>	20,0 <sup>2</sup>	6,9 <sup>2</sup>	1,7 <sup>E</sup>
13 à 17 ans	19,6	36,8	26,8	13,6	3,2 <sup>E</sup>

E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

1. Les données de ce tableau portent sur les enfants ayant connu le divorce ou la séparation de leurs parents et qui, au moment de l'enquête, vivaient avec seulement un des parents et étaient en contact avec l'autre parent.

2. Valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (13 à 17 ans) (p est inférieur à 0,05).

Source(s) : Statistique Canada, Enquête canadienne sur la santé des enfants et des jeunes, 2019 (5233).

## La fréquence des contacts physiques influence le niveau de satisfaction des parents par rapport au temps passé avec l'enfant

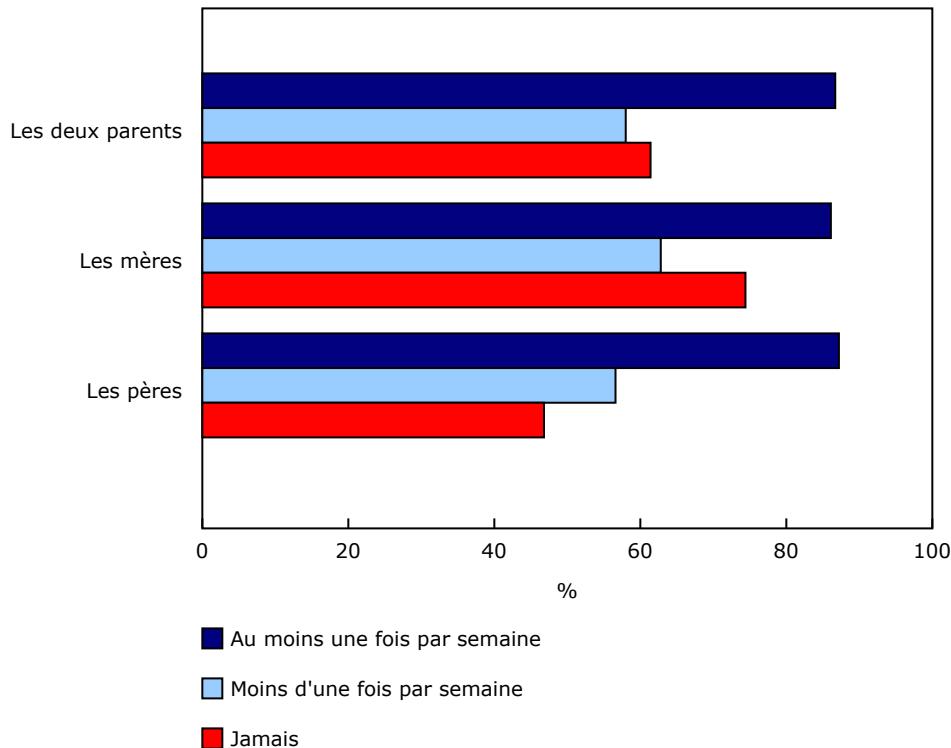
En 2017, 74 % des parents dont ils n'avaient pas la garde exclusive de leur enfant étaient très satisfaits ou satisfaits du temps qu'ils avaient passé avec leur enfant. Les mères (80 %) étaient un peu plus susceptibles que les pères (70 %) d'être satisfaites du temps passé avec leur enfant.

Environ un parent sur quatre (26 %) était insatisfait ou très insatisfait du temps passé avec son enfant. La raison de l'insatisfaction la plus fréquemment avancée était que le parent souhaitait que la quantité de temps qu'il passait avec l'enfant soit différente. Cela était le cas de 63 % des parents.

De plus, le niveau de satisfaction varie en fonction de la fréquence à laquelle le parent voyait son enfant pendant les périodes où il n'en avait pas la garde. Les parents qui voyaient leur enfant au moins une fois par semaine (87 %) étaient plus susceptibles que les parents qui voyaient leur enfant moins d'une fois par semaine (58 %) d'être très satisfaits ou satisfaits du temps passé avec l'enfant. Il en était de même aussi bien pour les mères (86 % par rapport à 63 %) que pour les pères (87 % par rapport à 57 %).

### Graphique 3

#### Proportion de parents ayant déclaré être très satisfaits ou satisfaits du temps passé avec leur enfant en garde non exclusive, selon la fréquence des contacts physiques



**Note(s)** : Pour « Les deux parents » et pour « Les pères », les estimations pour « Moins d'une fois par semaine » et « Jamais » sont significativement différentes ( $p$  est inférieur à 0,05) de l'estimation pour « Au moins une fois par semaine ». Pour « Les mères », l'estimation pour « Moins d'une fois par semaine » est significativement différente ( $p$  est inférieur à 0,05) de l'estimation pour « Au moins une fois par semaine ».

**Source(s)** : Statistique Canada, Enquête sociale générale – Famille, 2017 (4501)

### Le niveau de satisfaction par rapport au temps passé avec l'enfant ne varie pas en fonction de la fréquence de communication par téléphone, messages texte, courriel ou appel vidéo

En 2017, 38 % des parents avaient communiqué tous les jours avec leur enfant pendant les périodes où il vivait avec l'autre parent. Tout comme pour les contacts physiques, les mères étaient plus susceptibles que les pères de communiquer régulièrement avec leur enfant. En fait, 52 % des mères communiquaient tous les jours, par téléphone, messages texte, courriel ou appel vidéo, avec leur enfant, par rapport à 27 % des pères.

Cependant, ces communications régulières ne semblent pas influencer le niveau de satisfaction par rapport au temps passé avec l'enfant.



**Tableau 5**

**Fréquence des communications par téléphone, messages texte, courriel ou appel vidéo au cours des 12 derniers mois, avec l'enfant en garde non exclusive, pendant les périodes où celui-ci habitait chez l'ex-conjoint ou l'ex-partenaire en union libre, selon le sexe du parent**

	Les deux parents	Les mères	Les pères
	%		
<b>Fréquence des communications</b>			
Tous les jours	37,8	51,5	26,9 <sup>1</sup>
Au moins une fois par semaine	33,7	24,5	41,0 <sup>1</sup>
Moins d'une fois par semaine	14,5	11,0 <sup>E</sup>	17,2
Jamais	12,1	10,6 <sup>E</sup>	13,3 <sup>E</sup>

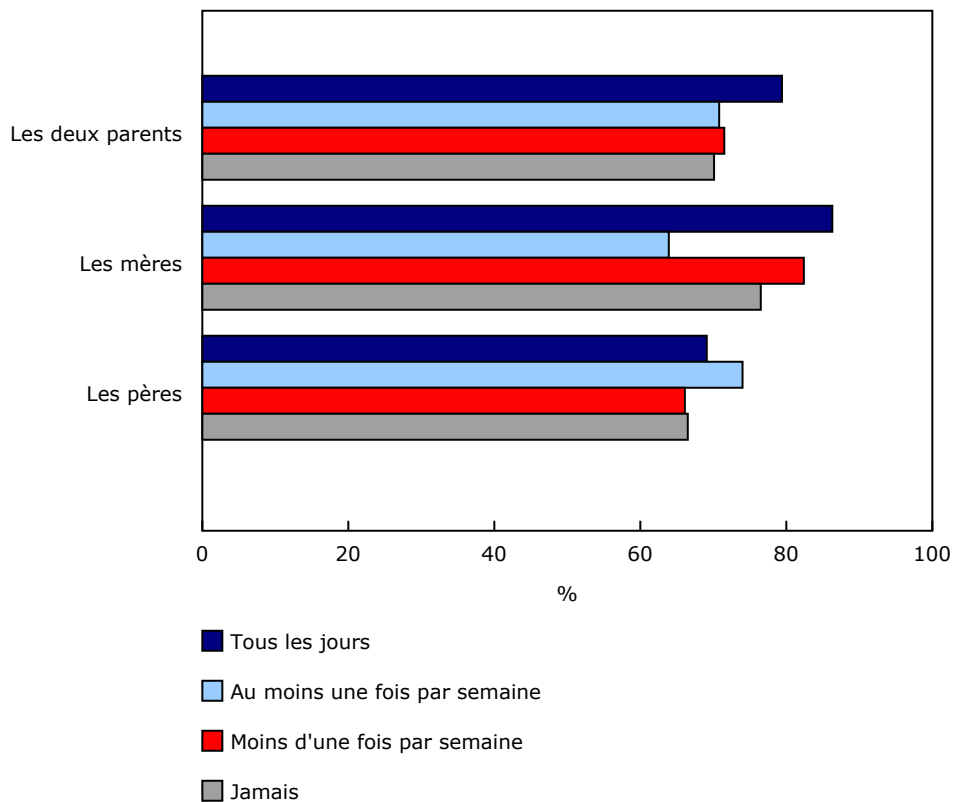
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

1. Valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (Les mères) (p est inférieur à 0,05).

Source(s) : Statistique Canada, Enquête sociale générale – Famille, 2017 (4501).

**Graphique 4**

**Proportion de parents ayant déclaré être très satisfaits ou satisfaits du temps passé avec leur enfant, en garde non exclusive, selon la fréquence des communications**



Note(s) : Pour « Les mères », l'estimation pour « Au moins une fois par semaine » est significativement différente (p est inférieur à 0,05) de l'estimation pour « Tous les jours ».

Source(s) : Statistique Canada, Enquête sociale générale – Famille, 2017 (4501).

---

## Conclusion

Les données de l'ESG de 2017 montrent que la moitié des parents en garde non exclusive voyait leur enfant au moins une fois par semaine pendant les périodes où l'enfant était avec l'ex-conjoint ou l'ex-partenaire en union libre et qu'il n'y avait pas de différence entre les mères et les pères. De plus, on remarque que la fréquence des contacts physiques, contrairement à la fréquence des communications, a une incidence sur la satisfaction des parents par rapport au temps passé avec l'enfant. Les parents étaient plus susceptibles d'être satisfaits du temps passé avec leur enfant lorsqu'ils le voyaient régulièrement. Ces parents qui voyaient régulièrement leur enfant avant la pandémie pourraient donc avoir vécu un certain déséquilibre de leur environnement familial en raison des mesures sanitaires mises en place au début de la pandémie. Les futures enquêtes permettraient d'avoir une meilleure compréhension des différents changements qui se sont produits dans les familles en raison de la pandémie.

### Note aux lecteurs

Les données figurant dans la présente analyse sont tirées de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2017 sur la famille et de l'Enquête canadienne sur la santé des enfants et des jeunes (ECSEJ) de 2019.

L'ESG sur la famille permet de suivre les tendances et les changements qui surviennent au sein des familles canadiennes. Elle recueille des renseignements sur l'histoire conjugale et parentale (chronologie des mariages, des unions libres, des divorces et des séparations et de l'arrivée des enfants), les antécédents familiaux, le départ du foyer parental, les contacts parent-enfant, les intentions de fécondité et d'autres caractéristiques socioéconomiques. La population cible de l'ESG de 2017 comprend les personnes âgées de 15 ans et plus ne vivant pas en établissement et résidant dans l'une des 10 provinces canadiennes. Il s'agit d'une enquête-échantillon comportant un plan transversal. Les données ont été recueillies directement auprès des répondants au moyen de la méthode d'interview téléphonique assistée par ordinateur.

L'ECSEJ traite d'enjeux qui ont une incidence sur la santé physique et mentale des enfants et des jeunes, comme l'activité physique, l'utilisation d'appareils électroniques, le temps passé à l'école et les activités parascolaires. L'enquête de 2019 porte sur la population âgée de 1 à 17 ans en date du 31 janvier 2019, vivant dans les 10 provinces et les 3 territoires. Sont exclus de la couverture de l'enquête les enfants et les jeunes vivant dans les réserves et d'autres établissements autochtones des provinces, ainsi que ceux demeurant dans des foyers d'accueil ou vivant en établissement. Il s'agit d'une enquête transversale par échantillon à participation volontaire. Les données ont été recueillies directement auprès des répondants au moyen d'un questionnaire électronique ou de la méthode d'interview téléphonique assistée par ordinateur.

Les données de l'ECSEJ mentionnées dans la présente analyse portent sur les enfants âgés de 17 ans ou moins, qui ont déjà vécu le divorce ou la séparation de leurs parents.

### Définitions, source de données et méthodes : numéros d'enquête [4501](#) et [5233](#).

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 ([STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca](mailto:STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca)), ou communiquez avec les Relations avec les médias au 613-951-4636 ([STATCAN.mediahotline-ligneinfomedias.STATCAN@canada.ca](mailto:STATCAN.mediahotline-ligneinfomedias.STATCAN@canada.ca)).